



Avec Sécurité élus, protégez-**VOUS** en toute sérénité à titre personnel



Nous vous accompagnons dans l'exercice de vos fonctions en cas de mise en cause personnelle. Sans avoir à saisir le conseil municipal, vous pourrez :

- être autonome dans votre prise de décision ;
- bénéficier d'une procédure plus rapide ;
- ne pas rendre public l'événement ;
- être indemnisé en cas d'arrêt de travail ;
- avoir une prise en charge des frais de santé.

7 garanties pour **VOUS** protéger et **VOUS** accompagner



Protection juridique

Pour vous aider dans la résolution d'un litige vous opposant à un tiers.



indemnité journalière

Versement d'une indemnité journalière en cas d'interruption d'activité professionnelle.



Dommmages corporels

Si vous êtes victime de dommages corporels, nous vous indemnisons quel que soit votre degré de responsabilité.



Reconstitution d'image

En cas de dénigrement auprès de l'opinion publique.



Responsabilité personnelle

Grâce à la responsabilité personnelle, nous garantissons les conséquences pécuniaires que vous pouvez encourir.



Prestations d'assistance++

Pour vous aider à surmonter des épreuves physiques et mentales.



L'information juridique

L'information juridique vous permet de bénéficier de l'expertise de juristes pour répondre aux questions liées à votre mandat.

Le contrat dédié à la protection des élus

Garantie responsabilité personnelle de l'élu

Nous garantissons les conséquences pécuniaires que l'assuré peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de ses fonctions.

Garantie protection juridique de l'élu

Nous nous engageons à exercer toutes interventions amiables ou judiciaires en vue de défendre l'élu et de l'assister juridiquement dans les litiges l'opposant à un tiers au titre de ses fonctions d'élu. L'élu a également la possibilité de choisir librement l'avocat qui assurera de sa défense.

Garantie accidents corporels de l'élu

Lorsque l'assuré est victime d'un accident survenu à l'occasion ou du fait de ses fonctions d'élu, nous prenons en charge :

- l'indemnisation de son préjudice corporel en cas de blessures ;
- le versement d'une compensation financière en cas de décès de l'assuré.

Garantie reconstitution d'image

Nous prenons en charge les dépenses de communication rendues nécessaires à la reconstitution de l'image de l'élu auprès de l'opinion publique (y compris sur Internet), lorsqu'une décision de justice définitive reconnaît :

- l'absence de fondement de la mise en cause de la responsabilité civile personnelle de l'élu ;
- le caractère injurieux ou diffamatoire de propos oraux ou écrits tenus à l'encontre de l'élu ;
- le caractère calomnieux d'une dénonciation dont l'élu a été l'objet.

Garantie interruption d'activité professionnelle

Nous verserons à l'assuré une indemnité journalière lorsque ce dernier se trouve dans l'obligation d'interrompre son activité professionnelle en raison d'un événement imprévisible affectant la vie de la collectivité dans laquelle il est élu.

Garantie prestation d'assistance

En cas d'évènement traumatisant pour l'assuré survenant dans le cadre de ses fonctions d'élu, SMACL Assistance organise et prend en charge une assistance psychologique. Lors d'un déplacement de l'assuré dans le cadre de ses fonctions d'élu, nous organisons son rapatriement en cas de maladie, d'accident corporel, de décès, de vol ou perte de papiers d'identité ou de moyens de paiement, ou en cas d'évènement climatique majeur.

Service d'information juridique

SMACL Assurances met également à disposition de l'assuré, sur son site internet (smacl.fr), un espace d'information juridique qui peut être complété, par une information délivrée par téléphone par des juristes qualifiés.



EXEMPLES

- Vous avez fait condamner l'auteur d'une vidéo à caractère diffamatoire sur les réseaux sociaux. Vous souhaitez faire appel à des professionnels de la communication pour redorer votre image auprès de l'opinion publique. Nous vous rembourserons jusqu'à 6 000 €.
- Vous avez été convié à inaugurer un nouveau bâtiment. Malheureusement vous avez chuté de l'estrade et vous êtes blessé. Nous couvrons les dépenses de vos frais médicaux jusqu'à 500 000 €.

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

01/2022 — Conception : Direction de la marque et de la communication SMACL Assurances.

